Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL070-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE 4** - GRENOBLE ALPES METROPOLE (collectivité garante) – SAINT EGREVE – Opération « La Biolle Sud » - Cession d'un terrain situé 2 rue de la biolle cadastré AT 232, 233 et 236 à la société 19 Promotion

Délibération n°8

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL070-DE

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010_PPI n°5 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL109, en date du 11 décembre 2025, télétransmise en préfecture le 21 décembre 2025, validant les modalités de cession des parcelles AT 232, 233 et 236 sur la commune de Saint Egrève à la société 19 Promotion

Considérant :

- Les études menées par la société 19 Promotion dans le cadre de l'élaboration de son permis de construire visant la construction d'un hôtel d'activité d'environ 1 936 m²,
- Que le terrain objet de la vente est traversé par une conduite de transport de matière dangereuse gérée par la Société du Pipeline Méditerranée-Rhone (SPMR),
- L'avis rendu par la SPMR lors de l'instruction du permis de construire imposant un recul des constructions par rapport à la position de la conduite entrainant une baisse de constructibilité d'environ 7%,
- La nouvelle offre d'acquisition proposée par la société 19 Promotion pour tenir compte de cette baisse de constructibilité d'un montant de 437 100 €HT correspondant à une baisse de 7% par rapport à l'offre initiale validée par la délibération n°25DL109 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné du 11 décembre 2025,
- Que le coût de revient de l'opération foncière s'élève à 695 656 € HT, intégrant les coûts des travaux de requalification foncière réalisés par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, et déduisant les recettes d'exploitation et subventions,
- Que le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur la totalité du prix,
- L'avis du pôle d'évaluations domaniales de la DDFIP de l'Isère en date du 15 octobre 2025,
- Que le déficit foncier s'élève à 258 556 €,
- Que l'opération est éligible à la minoration foncière, au titre de l'attractivité et de la vitalité économique,
- Que Grenoble Alpes Métropole a prévu de délibérer sur les conditions de cette cession lors de son conseil métropolitain du 6 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL070-DE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Abroge la délibération 25DL109 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné du 11 décembre 2025 portant sur les modalités de cession des parcelles cadastrées AT 232, 233 et 236 sur la commune de Saint Egrève,
- Valide la cession à la société 19 Promotion (ou toute personnes morales s'y substituant) des parcelles cadastrées AT 232, 233 et 236, sises 2 rue de la Biolle à Saint Egrève pour une superficie totale d'environ 3 139 m² au prix de 437 100 € HT,
- Prend acte d'un montant de déficit foncier de 258 556 €,
- Valide la décote foncière de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné au montant de 104 348 € correspondant à 15% du prix de revient,
- Prend acte de la participation de Grenoble Alpes Métropole au déficit foncier de l'opération à hauteur de 154 208 € qui sera payée en 2027.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL070**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE 4 - GRENOBLE ALPES METROPOLE (collectivité garante) – SAINT EGREVE – Opération « La Biolle Sud » - Cession d'un terrain situé 2 rue de la biolle cadastré AT 232, 233 et 236 à**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL070-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL070-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL070_ST EGREVE_délib cession biolle sud.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL070-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	168.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h03min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h03min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h03min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h03min36s	Reçu par le MI le 2026-10-15